

PARCOURS DE L'ÉDUCATION SPÉCIALE

Besoin identifié

Se rendre compte qu'il y a un besoin d'apprentissage qui n'est pas satisfait

Collecte et partage de données à l'avance si possible. Des exemples utiles comprennent des évaluations psychoéducatives, des rapports et des journaux de comportement



Demarrer

Demande auprès du Comité d'identification, de placement et de révision (CIPR)

Faites une demande écrite
Recevra dans les 15 jours : un avis écrit de la date approximative de la réunion du CIPR et le guide du conseil scolaire sur l'éducation de l'enfance en difficulté.



Identification

Catégories de difficultés :

- Comportement
- Communication
- Intellectuel
- Physique
- Multiples



Placement

- Cours régulier avec soit un soutien indirect, une aide aux ressources ou une aide au retrait, ou
- Classe d'éducation en matière d'enfance en difficulté avec intégration partielle ou
- Classe d'éducation de l'enfance en difficulté
- à temps plein.



Réunion du CIPR

La décision d'identification et de placement est prise. Participants : au moins trois membres du personnel scolaire, dont le directeur et/ou le surintendant, les parents des élèves de plus de 16 ans et une personne de soutien/ un ami.



L'étudiant sera placé dans une classe régulière, sauf lorsque cela ne répondra pas à ses besoins d'apprentissage

Plan d'enseignement individualisé (PEI)

Établit les attentes d'apprentissage spécifiques et un aperçu des services éducatifs.



Si vous n'êtes pas d'accord avec la décision du CIPR, vous pouvez interjeter appel

Voir le guide complet

Spécial
Éducation en
Ontario :
Un guide pour les
étudiants et les
aidants

disponible à
www.jfcy.org/fr/leducationspeciale